

CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total		(3) DATE DU CONTRÔLE 21/05/2026		N° DU PROCÈS-VERBAL 26036851																																																																							
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances majeures		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																									
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire		Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié Défaillance(s) majeure(s) 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVD,AVG. 5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté, ARG,ARD.																																																																									
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire		Défaillance(s) mineure(s) 5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger, AVG,AVD. 5.2.3.i.1. PNEUMATIQUES : La pression des pneumatiques est anormale ou incontrôlable, ARG,ARD,AVD,AVG.																																																																									
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																																																																											
N° D'AGRÈMENT : S0135227																																																																											
(9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO BILAN																																																																											
(3) COORDONNÉES : Tel. : 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE																																																																											
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																																																																											
N° D'AGRÈMENT : 01351363																																																																											
SIGNATURE : 																																																																											
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																											
(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation		Date de 1 ^{ère} mise en circulation																																																																									
GM-861-NT (F) 07/03/2023		07/03/2023																																																																									
Marque		Désignation commerciale																																																																									
HYUNDAI		TUCSON																																																																									
(1) N° dans la série du type (VIN)		(5) Catégorie internationale		Genre																																																																							
TMAJC811BPJ164032		M1		VP																																																																							
Type/CNIT		Énergie																																																																									
M10HMCVP004S573		EH																																																																									
Document(s) présent(s)																																																																											
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																																																																											
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																									
131831																																																																											
MENTIONS LÉGALES																																																																											
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIÈRE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à + 8m/km):</td> <td colspan="4">+ 1.3m/Km</td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td colspan="2">1%</td> <td colspan="2">20%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="2">983daN</td> <td colspan="2">630daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>319daN</td> <td>330daN</td> <td>190daN</td> <td>195daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%):</td> <td colspan="2">4%</td> <td colspan="2">3%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>319daN</td> <td>330daN</td> <td>190daN</td> <td>195daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité (≥ 58%):</td> <td colspan="2">64%</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%) :</td> <td colspan="4">21%</td> </tr> <tr> <td>Emissions à l'échappement :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>CO ralenti (≤ 0,3%) : 0.00% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%) : 0.20% Lambda (0.97 à 1.03) :</td> <td colspan="4">1.020</td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)</td> <td>-3.6%</td> <td>-4.0%</td> <td colspan="2"></td> </tr> </tbody> </table>					AVANT		ARRIÈRE			G	D	G	D	Ripage (-8 à + 8m/km):	+ 1.3m/Km				Dissymétrie suspension (≤30%):	1%		20%		Forces verticales :	983daN		630daN		Frein de service :					Forces de freinage :	319daN	330daN	190daN	195daN	Déséquilibre (<20%):	4%		3%		Forces de freinage (efficacité) :	319daN	330daN	190daN	195daN	Taux d'efficacité (≥ 58%):	64%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%) :	21%				Emissions à l'échappement :					CO ralenti (≤ 0,3%) : 0.00% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%) : 0.20% Lambda (0.97 à 1.03) :	1.020				Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-3.6%	-4.0%		
	AVANT		ARRIÈRE																																																																								
	G	D	G	D																																																																							
Ripage (-8 à + 8m/km):	+ 1.3m/Km																																																																										
Dissymétrie suspension (≤30%):	1%		20%																																																																								
Forces verticales :	983daN		630daN																																																																								
Frein de service :																																																																											
Forces de freinage :	319daN	330daN	190daN	195daN																																																																							
Déséquilibre (<20%):	4%		3%																																																																								
Forces de freinage (efficacité) :	319daN	330daN	190daN	195daN																																																																							
Taux d'efficacité (≥ 58%):	64%																																																																										
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%) :	21%																																																																										
Emissions à l'échappement :																																																																											
CO ralenti (≤ 0,3%) : 0.00% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%) : 0.20% Lambda (0.97 à 1.03) :	1.020																																																																										
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-3.6%	-4.0%																																																																									